

Année scolaire 2011-2012

Parcours

*Programme
Techniques d'éducation à l'enfance
(322.A0)*

*Karine Sawyer, aide pédagogique
Local 1001-5, poste 4235
sawyerk@cdrummond.qc.ca
Département des Sciences humaines, local 2302 poste téléphonique 5470*

Février 2011

Table des matières

1. FINALITÉS ET BUTS DU PROGRAMME	4
<i>Finalité du programme</i>	4
<i>Buts généraux du programme</i>	4
<i>Intentions pédagogiques</i>	4
2.. DU DEC AU BAC	4
3. CONDITIONS D'ADMISSION	5
4. STATUT DE L'ÉTUDIANT	5
5. RECONNAISSANCE DE COURS (substitution ou équivalence)	5
6. INCOMPLET POUR UN COURS	6
7. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	6
8. AIDE À LA RÉUSSITE	6-7
9. LES CENTRES D'AIDE	7
10. LE PLAN DE COURS	7
11. RÉVISION DE NOTES	7
12. LE CALENDRIER SCOLAIRE	8
13.. LE PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)	8
14. RÉGLES DE SANCTION DES ÉTUDES	8-9
15. EXIGENCES DE RÉUSSITE	9
16. INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON	9
17. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ	9
18. PLAGIAT OU FRAUDE	10
19. STRUCTURE DU PROGRAMME ET GRILLE DE CHEMINEMENT	10 à 16
20. L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP) EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE	17
21. LES COURS DE MISE À NIVEAU	
Français mise à niveau	17
Mathématiques (201-013-50 et 201-015-50)	18
22. COURS CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	18
23. COURS CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	19

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
Règlement pédagogique et leur incidence sur le cheminement scolaire

1. FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME

Finalité du programme

Le programme de Techniques d'éducation à l'enfance a pour but de former des personnes aptes à exercer la profession d'éducatrice ou d'éducateur en services de garde et à favoriser le développement global de l'enfant de 0 à 12 ans.

Buts généraux du programme

L'éducatrice ou l'éducateur en services de garde intervient auprès d'enfants âgés de 0 à 12 ans. Sa fonction principale consiste à créer un milieu de vie propice au développement physique, psychomoteur, cognitif, langagier, socioaffectif et moral de l'enfant en établissant avec celui-ci une relation significative sur le plan affectif. Elle ou il a également pour rôle de concevoir, d'organiser, d'animer et d'évaluer des activités éducatives favorisant le développement global de l'enfant.

L'éducatrice ou l'éducateur en services de garde est appelé à établir une étroite relation de partenariat avec les parents et les autres partenaires du milieu afin qu'il y ait concertation sur les interventions à effectuer auprès des enfants. Elle ou il doit enfin participer activement et de façon régulière au travail d'équipe avec ses collègues. Cette fonction de travail requiert une grande capacité d'écoute, de l'ouverture d'esprit, de la créativité et un grand sens de l'organisation.

L'éducatrice ou l'éducateur en services de garde peut travailler dans différents types de services de garde : centres de la petite enfance (CPE) en installation et en milieu familial, services de garde en milieu scolaire, garderies à but lucratif, haltes-garderies et jardins d'enfants. La polyvalence de l'éducatrice ou de l'éducateur est donc un élément important, car elle ou il doit être capable d'exercer sa profession dans chacun de ces milieux de garde.

Axes de compétences

Le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* vise à :

- *Connaissance de soi et du milieu* (0190, 0197, 019B, 019G)
- *Tâches reliées aux soins de base* (0193, 0195, 0196)
- *Tâches reliées à la mission éducative* (0191, 0192, 0194, 0198, 0199, 019A, 019C, 019D, 019E, 019F, 019H, 019J, 019K, 019L, 019M)

Intentions éducatives :

- Rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre dès l'entrée sur le marché du travail, de remplir les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités qu'elle comporte (0190, 0191, 0192, 0193, 0194, 0195)
- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et du contexte particulier de la profession choisie;
- Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres choses, de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneurship.

2. DU DEC AU BAC

La durée normale du programme en Techniques d'éducation à l'enfance est de trois ans, soit six trimestres. Au terme de ses études, l'étudiant peut poursuivre sa formation à l'université. N'hésitez pas à consulter votre aide pédagogique ou la conseillère en orientation pour discuter des avenues possibles ou encore de certains préalables.

3. CONDITIONS D'ADMISSION ET CHEMINEMENT

Satisfaire aux conditions générales d'admission au Cégep.

La preuve de la réussite des conditions générales d'admission au collégial est exigée pour le 15 août en vue d'une admission demandée pour le trimestre d'automne.

De plus, des exigences particulières d'admission sont imposées à certains étudiants :

- un cours de mise à niveau en français si les résultats obtenus au secondaire en Écriture (520) se situent entre 60% et 65% et en Français, note globale (506) entre 60% et 70% et une moyenne générale du secondaire de moins de 75%;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue d'enseignement si les études secondaires ont été suivies dans une autre langue que le français. Le résultat au test peut mener à l'imposition d'une formation d'appoint particulière ou entraîner un refus d'admission;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue anglaise si les études secondaires ont été suivies à l'extérieur du Canada;
- un étalement du programme d'études si la qualité du dossier scolaire l'exige;
- un programme d'encadrement particulier si les résultats obtenus au secondaire (MGS) sont inférieurs à 70%;
- un contrat d'études si vous avez échoué plus d'un cours à votre dernier trimestre au collégial ou si vous avez échoué deux fois le même cours.

Il est à noter que **les étudiants soumis à un programme d'encadrement particulier (PEP) ou à un contrat d'études doivent signer un contrat**. Tant que l'étudiant ne signe pas son contrat, il n'a pas accès à son horaire. Les contrats d'études sont imposés pour le trimestre en cours. L'évolution du dossier de réussite de l'étudiant sera prise en compte pour la suite. Les coordonnateurs des comités de programme seront informés, dès le début du trimestre, du nom des étudiants de leur programme qui sont visés par les contrats d'études.

4. STATUT DE L'ÉTUDIANT

Pour être reconnu à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à quatre cours minimum ou suivre cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre (douze heures par trimestre). L'étudiant inscrit à moins de quatre cours ou qui suit moins de cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre aura un statut temps partiel.

À moins d'être déclaré en fin de DEC, des frais de scolarité sont exigés aux étudiants à temps partiel.

Toutefois, nous vous rappelons qu'un cours confirmé non fréquenté n'est pas considéré pour établir le statut temps plein.

5. RECONNAISSANCE DE COURS (substitution ou équivalence)

Certains cours réussis dans une autre version du programme ou dans un autre programme ou dans le même programme amorcé dans un autre établissement collégial ou dans le cadre d'une immersion en langue peuvent être comptabilisés. Le Règlement pédagogique et la PIEA donnent l'information quant à la procédure à suivre. En tout temps, l'étudiant peut consulter son aide pédagogique.

6. INCOMPLET POUR UN COURS

Il existe deux types d'incomplet : un incomplet permanent et un incomplet temporaire (article 4.8 de la PIEA).

- **incomplet temporaire** : La mention IT apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'un étudiant qui, à cause de raisons majeures, ne peut respecter les délais relatifs à la *dernière évaluation*. Il peut alors se voir attribuer la mention «incomplet temporaire». L'incomplet temporaire de cours consiste en un délai exceptionnel accordé à un étudiant pour se voir attribuer la note finale d'un cours. La mention devra être remplacée par une note finale dans un délai fixé par l'enseignant, mais n'excédant pas un trimestre. Il s'agit d'une entente entre l'étudiant et l'enseignant. L'enseignant et l'étudiant doivent signer le formulaire prévu à cet effet.
- **incomplet permanent** : La mention IN apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'elle traduit un cas de force majeure justifiant un incomplet permanent pour l'étudiant. L'étudiant doit s'adresser à son aide pédagogique afin de lui faire part de sa situation. Il lui remettra, alors, le formulaire «Rapport médical» qu'il devra faire compléter par le professionnel concerné. Lorsque le rapport médical, dûment rempli, est remis à l'aide pédagogique, ce dernier s'assure de faire le suivi auprès du registraire. Si tout est conforme la mention IN apparaît au dossier de l'étudiant. **La demande d'incomplet doit se faire à la session concernée par la mention IN.**

La distinction entre les deux types d'incomplet ainsi que les règles et les procédures à suivre sont indiquées dans la PIEA (article 4.8) et le règlement pédagogique (article 8).

7. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Pour atteindre les compétences et standards visés par le programme, les étudiants bénéficieront de laboratoires, d'ateliers, de séminaires et de stages.

8. AIDE À LA RÉUSSITE

Au Cégep de Drummondville, on met tout en oeuvre pour aider l'étudiant à développer son autonomie et la prise en charge de ses études. À différents niveaux, l'étudiant est identifié comme une personne qui agit sur sa formation. En effet, l'étudiant est appelé à faire ses démarches de façon autonome et responsable dans tous les gestes qu'il doit poser :

- dans sa démarche d'admission;
- dans le choix de son programme d'études;
- dans le choix de ses cours, lorsque requis;
- dans sa démarche d'information;
- dans la réalisation de ses apprentissages scolaires;
- dans sa demande d'aide lorsqu'il en a besoin;
- dans la planification de ses activités.

Comme la réussite est au cœur des priorités du Cégep de Drummondville, le Collège s'est doté d'un **Plan de réussite**. Un dépliant expliquant les grandes lignes de ce plan vous sera remis. Vous y trouverez les principaux objectifs du **Plan de réussite** et une liste des différentes personnes intervenant dans votre cheminement scolaire. N'hésitez pas à les consulter afin d'obtenir de l'aide.

Dans toutes ces actions, l'étudiant a la responsabilité initiale de faire ce qu'il a à faire dans le respect de certaines normes, dans des délais prescrits, selon des modalités déterminées. En un mot, il est appelé à poser des gestes de façon responsable dans la poursuite de ses fins. Nul besoin d'insister sur le fait que l'étudiant responsable peut s'éviter certaines déceptions, notamment en respectant les délais fixés. Le Cégep met à la disposition de l'étudiant **les ressources et les outils** lui facilitant ses démarches. C'est pour faciliter la compréhension du programme de l'étudiant, pour lui permettre de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, que le document PARCOURS a été élaboré.

Étalement volontaire du programme

Un étudiant peut demander un étalement de son programme d'études sur un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis. L'étalement du programme peut aider certaines personnes qui ont des responsabilités familiales, des difficultés d'apprentissage, des obligations personnelles à mieux organiser leur temps d'études, ce qui les place dans une situation favorable à leur réussite.

Des projets programmes sont offerts aux étudiants afin de favoriser leur réussite. Des enseignants ont mis sur pied un **programme d'encadrement** qui offre à des étudiants en difficulté l'aide d'un **tuteur**. De plus, **les enseignants sont disponibles** pour recevoir les étudiants à leur bureau.

Le **Centre d'information scolaire et professionnelle** est situé au local 1001. Le Centre est ouvert tous les jours de la semaine. Vous y trouvez des documents d'information sur les programmes d'études (au collégial, à l'université et au secondaire professionnel), le nom des établissements offrant la formation et les exigences spécifiques pour y être admis. **Les programmes d'études sont nombreux et variés. Les exigences liées à l'admission peuvent varier d'un établissement à l'autre. L'étudiant a la responsabilité de s'informer.**

L'**aide pédagogique** responsable du programme et la **conseillère en orientation** sont des ressources précieuses. N'hésitez pas à vous y référer

Le **Centre d'apprentissage intégré (local 2207)** regroupe les services de la bibliothèque, de l'audiovidéothèque, de l'atelier multimédia et production, de l'emprunt de matériel audiovisuel, ainsi que six centres d'aides. Sa mission est d'offrir un service de soutien à l'apprentissage aux étudiants du Cégep de Drummondville. Un personnel qualifié est disponible pour aider les étudiants.

9. LES CENTRES D'AIDE:

< en français	local 2207
< en méthodologie du travail intellectuel	local 2207
< en langues	local 2207
< en sciences humaines.....	local 2207
< en sciences.....	local 2207
< en mathématiques.....	local 2207

10. LE PLAN DE COURS

Le plan de cours est présenté dès le premier cours. Le plan de cours donne des précisions, entre autres, sur la place du cours dans le programme, le contenu du cours, les activités d'apprentissage, les modalités d'évaluation, la pondération accordée à chacune des évaluations, les moments prévus pour les évaluations, les exigences quant à la présence et à la participation au cours.

L'étudiant peut, s'il le désire, obtenir une révision de l'évaluation d'un travail ou d'un examen. Toutefois, les règles diffèrent selon que cette demande s'effectue en cours de trimestre ou à la fin de ce dernier.

11. RÉVISION DE NOTE

Pour une **révision de note en cours de trimestre**, les modalités changent selon le cours auquel l'étudiant est inscrit. Il devra donc se référer au plan de cours qui présente normalement la démarche à suivre. Sinon, il peut se référer à la PDEA (Politique départementale d'évaluation des apprentissages) à laquelle se rattache le cours pour lequel il demande une révision. De façon générale, la demande de révision de note se fait auprès de l'enseignant du cours visé. Si la réponse de l'enseignant n'est pas à la satisfaction de l'étudiant et qu'il se croit toujours lésé dans ses droits, il peut amener sa demande de révision de note auprès du coordonnateur de département concerné qui voit, alors, à former un comité.

Pour une **révision de note finale**, les modalités sont identiques peu importe le programme auquel l'étudiant est inscrit. Ce dernier doit donc se référer à l'article 4.6 de la PIEA (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages). Par ailleurs, les règles et procédures sont clairement présentées sous l'article 10 du règlement pédagogique numéro 3.

12. LE CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire présente notamment les dates du début et de la fin du trimestre, du début et de la fin de la période d'examens; la date limite pour abandonner un cours; les dates de la semaine de mise à jour et de lecture. Le calendrier scolaire est présenté dans l'**Agenda guide** remis aux étudiants en début d'année scolaire ou sur le site du Cégep de Drummondville : www.cdummond.qc.ca puis cliquez sur calendrier et calendrier scolaire.

13. LE PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Le Cégep de Drummondville utilise *Le Portail du Cégep de Drummondville*, service en ligne, disponible aux étudiants à l'adresse suivante : <https://cdummond.omnivox.ca/intr> puis cliquez sur Mes services Omnivox. L'étudiant s'y réfère pour le choix de cours, la consultation et la remise de l'horaire, la modification de l'horaire, la grille de cheminement, les résultats aux évaluations, la fréquentation scolaire, le dossier personnel, le relevé de notes. D'autres modules pourraient s'ajouter. Les étudiants ont aussi accès à **Repères**. Ce site contient des informations très utiles pour l'étudiant qui souhaite s'informer sur les programmes d'études, les professions, les établissements scolaires et le marché du travail.

Adresse courriel

Nous vous rappelons que le cégep a attribué à chaque étudiant une adresse courriel. Toute communication venant du personnel du cégep se fera par le biais de cette adresse courriel. Par conséquent, il est important de relever ton courriel de manière régulière.

Cote de rendement au collégial (CRC)

La CRC est utilisée par les universités lorsqu'une sélection s'impose principalement en raison du contingentement.

La CRC combine pour **chaque** cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe et un indicateur de la force relative de ce groupe.

Les cours échoués à un premier trimestre d'inscription au collégial ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

14. RÉGLES DE SANCTION DES ÉTUDES

Pour tout programme d'études débuté à partir du trimestre d'automne 1994, un diplôme d'études collégiales (DEC) sera décerné à l'étudiant qui aura réussi :

1. L'ensemble des **cours** et des **compétences** prévus au programme d'études (voir la grille de cheminement à la page 13)
2. L'**épreuve synthèse** propre au programme (voir les préalables et la définition à la page 20)
3. L'**épreuve uniforme** en langue d'enseignement et littérature

Les étudiants inscrits au troisième cours en Langue d'enseignement et littérature (*Littérature québécoise* 601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme à la date imposée par le ministre.

Les étudiants qui ont suivi l'ancienne séquence des cours de français (cours de français obligatoires réussis avant 1994) doivent s'informer auprès de l'aide pédagogique pour connaître les moyens mis à leur disposition pour se préparer à l'épreuve uniforme.

L'étudiant qui n'est pas inscrit au cours *Littérature québécoise* et qui doit s'inscrire à l'Épreuve uniforme s'informe auprès du personnel du secrétariat pédagogique pour connaître les modalités d'inscription.

Note : Le but de l'Épreuve uniforme est de vérifier si l'étudiant possède, au terme des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte. L'étudiant doit rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires sur lesquels il appuie sa réflexion. L'étudiant dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes qui lui sont présentés et pour rédiger un texte de 900 mots. L'évaluation est faite en fonction de trois critères : la compréhension et la qualité de l'argumentation, la structure du texte de l'étudiant et la maîtrise de la langue.

15. EXIGENCES DE RÉUSSITE

Le Cégep considère que l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de réussite fixées lorsqu'il rencontre l'une des difficultés suivantes :

- a) il échoue un cours pour la deuxième fois;
- b) il échoue plus d'un cours, mais moins de la moitié des cours auxquels il est inscrit;
- c) il échoue la moitié ou plus de la moitié des cours auxquels il est inscrit à une session donnée.

L'étudiant devra s'engager par écrit, en signant un contrat d'étude, à respecter les mesures d'encadrement qui lui sont imposées. La signature du contrat d'étude est obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études. (règlement pédagogique # 3)

16. INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON

Le Cégep encourage l'étudiant à persévérer dans ses études. Cependant, l'étudiant a la possibilité d'abandonner certains cours en respectant les dates prévues pour les abandons. Toutefois, l'étudiant a l'obligation de conserver au minimum un cours de formation générale ainsi qu'un cours de formation spécifique à son programme d'études.

Des **situations particulières** (ex : échec, abandon, incomplet, etc.) peuvent entraîner un retard dans le cheminement ou la fin de D.E.C. de l'étudiant. **Afin d'éviter de retarder d'un trimestre, voire d'une année, la fin de ses études**, l'étudiant peut alors décider de suivre un **cours par correspondance ou un cours d'été**. Pour cet étudiant, le Cégep de Drummondville offre à toutes les sessions, incluant la session d'été, la possibilité de s'inscrire à des cours par correspondance. De plus, bien que le Cégep de Drummondville n'offre pas en ses lieux de cours d'été, il est tout de même possible de suivre un tel cours dans un autre collège (ex : Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep de St-Hyacinthe, etc.). Dans les deux cas, il s'agira d'un cours suivi en commandite et qui sera reconnu par notre collège.

La date limite d'abandon est le dernier jour ouvrable précédent le 20 septembre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver. Tout cours abandonné après les dates limites sera considéré comme échoué.

Enfin, pour connaître les modalités et les frais d'inscription à un cours d'été ou par correspondance, l'étudiant doit obligatoirement rencontrer l'aide pédagogique de son programme d'études.

17. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ

La récupération d'un cours échoué permet, sous certaines conditions, d'offrir une partie de cours à l'étudiant, qui, en l'absence de cette mesure, devrait reprendre le cours dans son entier en raison d'un échec. L'étudiant devrait consulter son aide pédagogique pour connaître les modalités pour se prévaloir de cette mesure.

18. PLAGIAT OU FRAUDE

Le plagiat est un acte malhonnête grave. L'étudiant qui se livre à des activités de plagiat ou de fraude est passible de sanctions.

Le Cégep considère comme plagiat ou fraude :

- a) le copiage intégral ou partiel d'un texte, d'un document (travail, rapport de laboratoire, livre, document disponible dans Internet...) ou d'une œuvre réalisée par une autre personne;
- b) l'exposition de façon substantielle, d'idées similaires à celles présentées dans des travaux réalisés par un autre étudiant ou d'un texte publié de façon physique ou électronique, en modifiant légèrement la forme de présentation ou la phraséologie;
- c) l'utilisation, pendant une évaluation, de tout moyen électronique de transmission, d'enregistrement ou de réception d'information non autorisé par l'enseignant;
- d) la possession ou l'utilisation pendant un examen, de toute forme de documentation non autorisée;
- e) l'utilisation pendant un examen, de la copie d'examen d'un autre étudiant;
- f) l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit électronique, collective ou individuelle;
- g) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien;
- h) la substitution de personne lors d'un travail ou d'un examen faisant l'objet d'une évaluation;
- i) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de se procurer un avantage injuste lors d'une évaluation;
- j) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de procurer à une autre personne un avantage injuste lors d'une évaluation.

Pour une première offense, l'étudiant se voit attribuer la note zéro pour le travail ou l'examen. Dans le cas d'une récidive, la direction des études prendra les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cégep.

19. STRUCTURE DU PROGRAMME DE Techniques d'éducation à l'enfance

Le programme de *Techniques d'éducation à l'enfance* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 64 1/3 unités.

Un programme de diplôme d'études collégiales comprend quatre composantes :

A. Une composante de formation générale commune

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| ◆ langue d'enseignement et littérature (français) ----- | ☞ | 7 1/3 unités, 3 cours |
| ◆ langue seconde (anglais) ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ philosophie ----- | ☞ | 4 1/3 unités, 2 cours |
| ◆ éducation physique ----- | ☞ | 3 unités, 3 cours |

B. Une composante de formation générale propre

- | | | |
|---|---|-------------------|
| ◆ langue d'enseignement et littérature (français) ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ langue seconde (anglais) ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ philosophie ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |

C. Une composante de formation générale complémentaire

- ◆ choix d'activités d'apprentissage dans deux domaines permis ou dans les deux ensembles d'un même domaine. ----- ☞ 4 unités, 2 cours

TOTAL EN FORMATION GÉNÉRALE -----☞ 26 2/3 unités, 14 cours

D. Une composante de la formation spécifique

Cette composante comprend des éléments de formation (cours) dans les domaines suivants : psychologie, sociologie, et éducation à l'enfance. -----☞ **64.3 unités, 25 cours**

LA FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

A. Le français, langue d'enseignement et littérature

Pour accéder au cours suivant, l'étudiant doit avoir réussi le cours précédent.

- ◆ 601-101-MQ Écriture et littérature
Objectif 4EF0 : Analyser des textes littéraires ;
- ◆ 601-102-MQ Littérature et imaginaire
Objectif 4EF1 : Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés ;
- ◆ 601-103-MQ Littérature québécoise
Objectif 4EF2 : Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

B. La philosophie

Le premier cours est préalable au second.

- ◆ 340-101-MQ Philosophie et rationalité
Objectif 4PH0 : Traiter d'une question philosophique ;
- ◆ 340-102-MQ L'être humain
Objectif 4PH1 : Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

C. L'anglais, langue seconde

L'objectif général visé est d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Les résultats obtenus au secondaire déterminent le niveau de classement de l'étudiant.

- ◆ 604-100-MQ Anglais de base (niveau 1)
Objectif 4SA0 : Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- OU ◆ 604-101-MQ Langue anglaise et communication (niveau 2)
Objectif 4SA1 : Communiquer en anglais avec une certaine aisance;
- OU ◆ 604-102-MQ Langue anglaise et culture (niveau 3)
Objectif 4SA2 : Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires;
- OU ◆ 604-103-MQ Culture anglaise et littérature (niveau 4)
Objectif 4SA3 : Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

D. L'éducation physique

Les deux premiers cours sont préalables au troisième cours.

- ◆ 109-101-MQ Activité physique et santé
Objectif 4EP0 : Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé;
- ◆ 109-102-MQ Activité physique et efficacité
Objectif 4EP1 : Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique;
- ◆ 109-103-MQ Activité physique et autonomie
Objectif 4EP2 : Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Les cours offerts en éducation physique sont présentés dans un Parcours spécifique. À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si ce cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

Le Portail permet à l'étudiant d'avoir une brève description des cours offerts en éducation physique.

LA FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

A. Langue d'enseignement et littérature (préalable absolu : 601-103-MQ Littérature québécoise)

- ◆ Objectif 4EF2 : Produire différents types de discours oraux et écrits.

B. Anglais, langue seconde (préalable absolu : avoir réussi le cours d'anglais de la formation générale commune)

Le niveau du cours de formation générale propre en anglais dépend du niveau du cours de formation générale commune suivi par l'étudiant. L'étudiant poursuit ses apprentissages de l'anglais selon le même niveau.

- ◆ Objectif 4SAP : Communiquer en anglais de façon simple, en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 1)
- OU ◆ Objectif 4SAQ: Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 2)
- OU ◆ Objectif 4SAR : Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 3)
- OU ◆ Objectif 4SAS : Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours. (niveau 4)

C. Philosophie (préalable relatif : 340-102-MQ L'être humain)

Objectif 4PHP : Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

Les domaines de la formation générale complémentaire comprennent généralement deux ensembles. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale. Les cours de l'ensemble 2 permettent l'étude des problématiques particulières ou d'apprentissages plus spécifiques. La formation complémentaire permet à l'étudiant de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme.

A. L'offre de cours de formation générale complémentaire est regroupée à l'intérieur des domaines suivants:

Domaine 2 : Culture scientifique et technologique

- ◆ Objectif 000X : Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1);
- ◆ Objectif 000Y : Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

Domaine 3 : Langue moderne

- ◆ Objectif 000Z : Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0010 : Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- ◆ Objectif 0067 : Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

Domaine 4 : Langage mathématique et informatique

- ◆ Objectif 0011 : Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine. (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0012 : Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant. (ensemble 2);

Domaine 5 : Art et esthétique

- ◆ Objectif 0013 : Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0014 : Réaliser une production artistique (ensemble 2).

Domaine 6 : Problématiques contemporaines

- ◆ Objectif 021L : Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1).
- ◆ Objectif 021M : Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 2).

B. Pour chaque domaine, il y a **2 ensembles de cours**. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale, plus globale; ce sont des cours de type *initiation+, *introduction+. Les cours de l'ensemble 2 ont une portée à la fois plus limitée et plus approfondie: c'est l'étude des problématiques particulières ou d'apprentissages plus spécifiques.

C. Tous les cours d'un même ensemble, à l'intérieur d'un même domaine, visent les mêmes objectifs généraux.

D. L'étudiant peut choisir ses cours complémentaires dans deux domaines différents ou dans un même domaine. **L'étudiant qui choisit un seul domaine doit suivre un cours de l'ensemble 1 et un cours de l'ensemble 2 de ce domaine.**

E. La liste et la description des cours de formation complémentaire offerts dans chacun des domaines sont fournies dans le Parcours spécifique à cette fin. À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si le cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingents.

Le Portail du Cégep de Drummondville permet à l'étudiant d'avoir une brève description des cours complémentaires offerts.

LA FORMATION SPÉCIFIQUE

Les compétences du programme sont :

#	Nom de la compétence
0190	Analyser la fonction de travail.
0191	Observer le comportement de l'enfant.
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global.
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail.
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif.
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant.
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant.
0197	Communiquer en milieu de travail.
0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement.
0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant.
019A	Fournir de l'aide à l'enfant.
019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle.
019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant.
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant.
019E	Organiser des activités éducatives.
019F	Animer des activités éducatives.
019G	Travailler en équipe.
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources.
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants.
019K	Concevoir et réviser le programme éducatif.
019L	Organiser un service de garde à l'enfance.
019M	Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants.

TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE 322.A0
MAI 2010

TRIMESTRE 1 (28 périodes H-C, total 45 périodes)				C	P	U	TRIMESTRE 2 (29 périodes H-C, total 45 périodes)				C	P	U						
Formation générale commune							Formation générale commune												
109-102-MQ	Activité physique et efficacité	4EP1	0-2-1	1			* 601-102-MQ	Littérature et imaginaire	4EF1	3-1-3	2	1/3							
601-101-MQ	Écriture et littérature	4EFO	2-2-3	2	1/3		Formation générale propre												
604-10X-MQ	Anglais (Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3)		2-1-3	2			* 604-FPX-DM	Anglais (Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS)		2-1-3	2								
Formation spécifique							Formation spécifique												
322-OBS-DM	Observation de l'enfant	0191	2-1-2	1,66			* 322-SAN-DM	Santé de l'enfant en milieu de garde	0195	2-2-1	1,66								
322-PEE-DM	Profession d'éduc. à l'enfance	0190	3-1-1	1,66			322-COM-DM	Habiletés de communication profess.	0197	1-2-2	1,66								
350-DG1-DM	Introd. développ. enfant (0-3 ans)	0192	2-2-2	2			* 322-APB-DM	Approche éduc. auprès du bébé en milieu de garde	019C, 019D	2-1-2	1,66								
322-SEC-DM	Sécurité en milieu de garde	0193	2-2-2	2			* 350-DG2-DM	Dévelop. global de l'enfant	0192	2-2-2	2								
322-REL-DM	Habiletés relationn. et aide enf.	0194/019A	2-2-3	2,33			* 322-ST1-DM	Stage 1	0191, 0193, 0194, 019A	1-7-3	3,66								
TRIMESTRE 3 (28 périodes H-C, total 50 périodes)							C	P	U	TRIMESTRE 4 (27 périodes H-C, total 44 périodes)							C	P	U
Formation générale commune							Formation générale commune												
109-101-MQ	Activité physique et santé	4EPO	1-1-1	1			* 340-102-MQ	L'être humain	4PH1	3-0-3	2								
340-101-MQ	Philosophie et rationalité	4PH0	3-1-3	2	1/3		Formation générale propre												
* 601-103-MQ	Littérature québécoise	4EF2	3-1-4	2	2/3		* 601-300-DM	Français des sciences de la pers.	4EFP	2-2-2	2								
Épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature							Formation spécifique												
Formation spécifique							Formation spécifique												
322-AP1-DM	Appr. Pédagog. milieu de garde	019C, 019J	2-1-3	2			* 322-ALM-DM	Alimentation de l'enfant milieu garde	0196	2-1-3	2								
* 322-CAE-DM	Concept. d'activ. Éducat. (2-12 ans)	019D	2-2-2	2			* 322-AP2-DM	Applic. approch. pédagog. milieu garde		2-3-3	2,66								
* 322-AN1-DM	Animat. moments vie près enf. (2-5 ans)		2-1-3	2			Compétences 019D, 019E, 019F												
* 322-AN2-DM	Animat. moments vie près enf. (5-12 ans)		2-2-3	2,33			387-ENV-DM	Environn. familiale et social enfant	0198	2-1-3	2								
322-HCR-DM	Dévelop. habiletés créat. milieu trav.	0192	2-2-3	2,33			* 322-ST2-DM	Stage 2	0197, 019C, 019D, 019E, 019F	1-8-3	4								
TRIMESTRE 5 (26 périodes H-C, total 45 périodes)							C	P	U	TRIMESTRE 6 (28 périodes H-C, total 44 périodes)							C	P	U
Formation générale commune							Formation spécifique												
109-103-MQ	Activité phys. et autonomie	4EP2	1-1-1	1			* 322-CPT-DM	Intervention relative au comportement et à la multiethnicité	019J, 0192, 0199	2-2-3	2,33								
Formation générale propre							Formation générale complémentaire												
* 340-300-DM	Philosophie des sciences pers.	4PHP	3-0-3	2			322-PMT-DM	Partenariat en milieu de travail	019H	2-1-3	2								
Formation spécifique							Formation générale complémentaire												
* 322-CEP-DM	Conception et évaluat. progr. éducatif	019K	1-2-3	2			** 322-ST3-DM	Stage 3 (ESP)	0192, 019H, 019J, 019M	2-16-7	8,33								
* 322-TEE-DM	Trav. équipe et entrepreneurship	019G, 019L	6-5-6	5,66			Domaines 2-3-4-5 ou 6 (Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010 ou 0013 ou 0014 ou 0067 ou 021L ou 021M)												
* 322-HAN-DM	Intervention relative aux handicaps	019J, 0199	2-2-3	2,33			** Épreuve synthèse de programme												
Formation générale complémentaire																			
Domaines 2-3-4-5 ou 6 (Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010 ou 0013 ou 0014 ou 0067 ou 021L ou 021M)																			

* = Cours ayant un préalable

C = Compétence

P = Nombre de périodes rattachées à un cours. Par exemple, le cours Écriture et littérature indique 2-2-3 sous période (P). Ce cours a 4 heures d'enseignement par semaine (2 heures de théorie et 2 heures d'exercices ou de laboratoire). De plus, l'étudiant doit fournir 3 heures de travail personnel (à la maison).

U = Nombre d'unités rattachées à un cours. Une unité de cours correspond à 45 heures d'apprentissage (théorie, laboratoire ou exercices, travail à la maison)

H-C = Heures contact en classe

Total = heures en classe et travail à la maison

TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE 322.A0
COHORTE MAI 2010

A. Contenu du programme (39 cours - 91 unités)

Une composante de formation générale commune à tous les programmes d'études :

Langue d'enseignement et littérature (Compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2)	: 7 1/3 unités (3 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie (Compétences 4PH0, 4PH1)	: 4 1/3 unités (2 cours)
Éducation physique (Compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2)	: 3 unités (3 cours)

Une composante de formation générale propre au programme d'études :

Français des programmes de gestion (Compétence 4EFP)	: 2 unités (1 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie des sciences de la personne (Compétence 4PHP)	: 2 unités (1 cours)

Une composante de formation générale complémentaire aux autres composantes du programme d'études: (4 unités – 2 cours)

Domaine 2 : culture scientifique et technologique (compét 000X ou 000Y)	2 cours (4 unités) choisis dans un ou deux des domaines permis.
Domaine 3 : langue moderne (compét 000Z, 0010 ou 0067)	Pour un même domaine, les cours doivent être choisis dans deux ensembles différents.
Domaine 4 : langage mathématique et informatique (compét 0011 ou 0012)	
Domaine 5 : art et esthétique (compét 0013 ou 0014)	Consultez le Parcours pour connaître la liste des cours offerts.
Domaine 6 : problématiques contemporaines (compétence 021L ou 021M)	

Une composante de **formation spécifique** composée de 25 cours (64.3 unités).

Les cours visent à permettre l'atteinte des compétences :

#	Nom de la compétence
0190	Analyser la fonction de travail
0191	Observer le comportement de l'enfant
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
0197	Communiquer en milieu de travail
0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement
0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
019A	Fournir de l'aide à l'enfant
019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle
019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
019E	Organiser des activités éducatives
019F	Animer des activités éducatives
019G	Travailler en équipe
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant ou du groupe d'enfants
019K	Concevoir et réviser le programme éducatif
019L	Organiser un service de garde
019M	Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants

B. Les nouvelles règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours de son programme d'études, aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et, le cas échéant, aura réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.* Pour être inscrit à l'épreuve synthèse de programme et au cours de rattachement (322-ST3-DM), l'étudiante ou l'étudiant est en fin de DEC au trimestre en cause ou au trimestre subséquent sans qu'il lui soit alors possible d'être soumis à l'épreuve synthèse de programme (le ou les cours de rattachement n'étant pas offerts).

L'épreuve synthèse est rattachée au cours Intégration des compétences (322-ST3-DM) prévu au trimestre 6.

Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours Littérature québécoise (601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques :

D. Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre aide pédagogique ou le conseiller en orientation pour toute information supplémentaire.

Cours Préalables

109-103-MQ	PA 109-101-MQ & 109-102-MQ
322-ALM-DM	PR 322-SEC-DM
322-AN1-DM	PR 350-DG2-DM
322-AN2-DM	PR 350-DG2-DM
322-APB-DM	PR 350-DG1-DM
322-AP2-DM	PR 322-AP1-DM
322-CAE-DM	PR 350-DG2-DM
322-CEP-DM	PR 322-AP2-DM
322-CPT-DM	PR 322-OBS-DM ; 350-DG2-DM
322-HAN-DM	PR 322-OBS-DM
322-SAN-DM	PR 322-SEC-DM
322-ST1-DM	PA 322-SEC-DM ; 322-OBS-DM ; 322-REL-DM
322-ST2-DM	PA 322-AN1-DM ; 322-AN2-DM ; 322-CAE-DM ; 322-ST1-DM ; 322-APB-DM ; 322-COM-DM
322-ST3-DM	PA 322-ST 2-DM et 10 cours de la formation spécifique CR 322-PMT-DM
322-TEE-DM	PA 322-COM-DM

Cours Préalables

340-102-MQ	PA 340-101-MQ
340-400-DM	PA 340-101-MQ & PR 340-102-MQ
350-DG2-DM	PR 350-DG1-DM
601-102-MQ	PA 601-101-MQ
601-103-MQ	PA 601-102-MQ
601-400-DM	PA 601-103-MQ
604-FPX-DM	PA 604-10X-MQ

P.A. : signifie "**Préalable absolu**". Ce cours préalable doit avoir été **réussi** avant de suivre de cours du programme.

P.R. : signifie "**Préalable relatif**". Ce cours préalable doit avoir été **suivi** avec une note minimale de 50%.

CR : signifie que le cours doit être suivi si possible au même trimestre.

20. L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP) EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

Une des conditions à rencontrer pour se voir décerner un diplôme d'études collégiales est la réussite de l'épreuve synthèse de programme.

L'étudiant inscrit au programme Techniques d'éducation à l'enfance sera inscrit à l'épreuve synthèse de programme s'il est en fin de programme.

Plus spécifiquement, l'étudiant est en fin de DEC au trimestre en cause ou au trimestre subséquent. Pour être soumis à l'épreuve synthèse de programme. Il devra :

- * être inscrit ou avoir réussi le cours de français 601-103-MQ;
- * être inscrit ou avoir réussi au cours de philosophie 340-102-MQ;
- * être inscrit ou avoir réussi le cours d'anglais commun;
- * être inscrit ou avoir réussi le 2^e cours de formation générale commune en éducation physique;
- * être au 6^e trimestre de la formation spécifique.

L'épreuve synthèse de programme en Techniques d'éducation à l'enfance est rattachée au cours 322-ST3-DM intégration des compétences.

L'épreuve synthèse de programme fera appel à des compétences plus spécifiquement : à venir

21. LES COURS DE MISE À NIVEAU

Français mise à niveau

Ce cours est imposé à l'étudiant dont les résultats en français au secondaire se situent entre 60 et 65% en production écrite (510) et entre 60 et 70% pour la note globale (506) et une moyenne générale au secondaire de moins de 75%

OU

à l'étudiant qui démontre, par des mesures d'évaluation locales, des faiblesses dans cette matière.

La réussite du cours de mise à niveau est exigée pour accéder aux autres cours de cette discipline. Il doit donc être suivi en surplus des cours prévus au programme. Le cours Mise à niveau en français (601-012-50) est jumelé au premier cours de la séquence Écriture et littérature (601-101-MQ). Les deux cours ensemble commandent 7 heures de cours par semaine pendant un trimestre.

Mathématiques (201-013-50 et 201-015-50)

Nous vous informons que pour la prochaine année scolaire, le Cégep de Drummondville offre deux cours de mise à niveau en mathématiques. Ces cours s'adressent à l'étudiant souhaitant se rendre admissible à un programme de DEC pour lequel les conditions particulières sont manquantes. Ces cours sont :

TS ou SN 4^e sec. ou mathématiques 436 : 201-013-50 (offert à l'automne)

TS ou SN 5^e sec. ou mathématiques 536 : 201-015-50 (offert à l'automne et à l'hiver).

Ces cours sont donnés dans la mesure où il y a suffisamment d'inscriptions. Si ces cours ne sont pas donnés, l'étudiant devra s'adresser au Service de l'éducation des adultes de sa commission scolaire. Pour les étudiants de la région de Drummondville, veuillez vous adresser à la Commission scolaire des Chênes (tél. : 819-478-6800).

22. COURS CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en français pour aider des étudiants en difficulté. **Vous devez être sélectionnés par les responsables du Centre d'aide en français (CAF) pour suivre ce cours.** Ce cours remplace le cours de FRANÇAIS PROPRE (4^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
601-ASS-DM Pondération 2-2-2 CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Aut. Hiv.	Préalable : Avoir réussi un trimestre d'études collégiales. Être fort en français, faire évaluer ses compétences par les professeurs responsables.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise du français; permettre aux étudiants d'améliorer leur connaissance de la langue maternelle et de développer des habiletés de correction de la langue et des attitudes pédagogiques adéquates.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical et la composition; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire : rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.

23. COURS CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en anglais pour aider des étudiants en difficulté. Le cours Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants sera reconnu comme cours de formation générale propre (2^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
<p>604-ASS-DM Pondération 2-1-3</p> <p>CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS</p>	<p>Aut.</p> <p>Hiv.</p>	<p>Préalable : Avoir réussi soit le cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ) ou Culture anglaise et littérature (604-103-MQ) avec une note supérieure ou égale à la moyenne du groupe. Avoir des qualités de communicateur et une attitude aidante. Se soumettre à une sélection effectuée par des enseignants du département de langues.</p>

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise de l'anglais : compréhension écrite et orale, maîtrise des concepts grammaticaux ; amélioration de la communication écrite et orale.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical de base et la communication ; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire ; rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.